



# LEGENDE

- Zonage**
- UA : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant deux sous-secteurs (UAa et UAb (sous-secteurs disposant de règlements spécifiques))
  - UB : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous-secteur UBa (sous-secteur disposant d'un règlement spécifique)
  - UC : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous-secteur UCa (sous-secteur correspondant au lotissement de la Croix des Tailles dont le règlement est maintenu)
  - UE : Zone destinée à l'accueil d'activités économiques (hors activité commerciale exclusive)
  - UL : Zone destinée à recevoir les équipements collectifs
  - 1AUh : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'habitat
  - 1AUI : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'équipement collectifs ou touristiques
  - 1AUea : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'activités économiques (industrie, artisanat, bureaux, services)
  - 1AUef : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'activités économiques (artisanat, services, bureaux, commerce sous conditions définies dans le règlement)
  - 2AU : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte (dominante d'habitat)
  - 2AUe : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation d'activités économiques
  - A : Zone agricole
  - Ah1 : Zone habitée au sein d'une entité agricole homogène pouvant recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
  - Ah2 / Ah2p : zone habitée au sein d'une entité agricole homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
  - An : zone agricole de transition définie pour des motifs paysagers, de limitation du mitage ou environnementaux
  - N : zone naturelle à préserver
  - Nh2 / Nh2p : zone habitée au sein d'une entité naturelle homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement
  - NL : zone naturelle de loisirs

- Informations**
- Plan d'eau
  - Cimetière
  - Parcelles
  - bâti dur
  - bâti léger

Département de Loire-Atlantique (44)

**COMMUNE DE  
HAUTE-GOULAINE**



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt : 17.05.2013  
Approbation : 21.02.2014

Modification n°1 approuvée le 16.02.2018  
Modification n°2 approuvée le 16.02.2018  
Modification n°3 approuvée le 16.02.2018  
Modification n°4 approuvée le 06.11.2020  
Modification n°5 : VERSION POUR NOTIFICATION ET ENQUETE PUBLIQUE

**3.2.1** Règlement graphique  
Zonage

Planche  
Commune



La boîte de l'espace  
18 boulevard Babin Chevaye  
44200 Nantes  
02 40 20 30 57  
contact@laboitedelespace.fr  
www.laboitedelespace.fr

